

COMMUNE
de
SAINT-HUBERT



PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Sous la présidence de Roland SALLERIN, Maire.

Nombre de membres

Elus : 11
En exercice : 11
Présents : 9

Etaient présents : Roland SALLERIN, Jean BURKMANN, Joël DELLINGER, Jean HARAMBOURE, Philippe PLANSON, Patrick RIBERE, Sylvie RICHARD, Albert TOBALDIN et Laurence VERDEAU-MULLER.

Date de la convocation :
14 octobre 2014

Absents excusés : Alain BISVAL qui a donné procuration à Joël DELLINGER, Annette FLAHAUT.

Date d'affichage :
14 octobre 2014

Secrétaire de séance : Joël DELLINGER.

Ordre du jour :

- Approbation de la réunion du 24 octobre 2014,
- Taxe d'aménagement,
- Information d'un arrêté « virement de crédits »,
- Devis divers travaux,
- Divers.

Ouverture de la séance à 20:00

N°24/14 : APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité approuve et adopte le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2014.

N°25/14 : TAXE AMENAGEMENT

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} mars 2012 de la réforme de la fiscalité de l'aménagement, une délibération a été prise le 18 novembre 2011 par la commune afin d'instituer la taxe sur l'ensemble du territoire communal. Le taux avait été fixé à 3%.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE que la taxe d'aménagement est reconduite de plein droit annuellement ;

DÉCIDE de fixer le taux de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal à 3%.

N° 26/14 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 02/2014

Le Conseil Municipal de SAINT-HUBERT décide de voter les crédits complémentaires suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Article	Intitulé	Montant
73925	Fonds péréq. Rec. fiscales	+ 224,00 €
022	Dépenses imprévues	- 224,00 €

APPROUVE lesdites propositions.

N° 27/14 : FIBRE OPTIQUE

La commune de Saint Hubert souhaiterait que la totalité des foyers de ses administrés soit reliée, dans l'année à venir, par de la fibre optique aux réseaux téléphoniques, télévisuels et internet. Actuellement mal dépourvue, la commune ne reçoit le haut débit, supérieur à un méga bits, que sur la partie centrale du village. De nombreux foyers, dans les hameaux de Befey et de Villers-Bettlach ont été obligés d'opter pour des liaisons satellites qui ont de nombreux inconvénients. Le tarif proposé par les opérateurs est élevé, le trafic est limité pour les téléchargements en particuliers pour les professionnels et, aux heures d'affluence, le débit est très faible quand la connexion n'est pas impossible. Aucune partie du village n'est desservie par la totalité des opérateurs de téléphonie mobile.

L'aménagement numérique nettement plus performant de l'agglomération messine toute proche, risque d'attirer les personnes souhaitant louer ou acquérir un logement et augmenter de ce fait l'exode rural. En effet, l'accès aisé et performant au numérique, devient un des principaux critères pour le choix d'un futur logement.

Une majorité des habitants de la commune de Saint Hubert, s'abonnerait volontiers aux nouvelles prises reliées par fibre optique à des services performants.

N° 28/14 : DEVIS LÉONARD – ROUTE DE BEFEY ET ACCÈS MAISON SCHERER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le devis de l'Entreprise LÉONARD JM annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux dans la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire réaliser les enrobés sur ces divers éléments de voirie.